

Communiqué du Groupe des élus régionaux
Alliance des Pays de la Loire - Traditions et libertés

Vœu « Télétravail et logement social »

La crise du Covid-19 a servi de catalyseur au développement du télétravail qui va très probablement se poursuivre, même s'il présente un certain nombre de difficultés qu'il ne faut pas nier.

Or il apparaît clairement que les logements sociaux sont peu adaptés à cette évolution.

Très souvent, les locaux sont de dimensions modestes par rapport au nombre d'habitants qui les occupent et manquent d'équipements « professionnels » pour imprimer ou scanner par exemple. Difficile dans ces conditions d'y exercer une activité professionnelle de qualité si elle nécessite de la concentration et donc de l'espace et des moyens techniques adaptés.

Ainsi, notre groupe « Alliance pour les Pays de la Loire- Traditions et libertés'' formule le vœu d'inclure dans les cahiers des charges que passent les collectivités pour la construction ou la rénovation des logements sociaux, une obligation de prévoir un espace de « co-working » accessible aux habitants (une sorte de centre d'affaires situé dans l'immeuble auxquels auraient accès les télétravailleurs de la résidence). On peut imaginer qu'un espace permettant d'accueillir 10% de la population active de l'immeuble soit peu ou prou la jauge pertinente.

L'ouverture de ces espaces de travail sur le lieu de résidence suppose d'organiser la surveillance de ces nouveaux locaux et de leurs installations, de gérer les consommables, d'organiser les accès, etc ...

Les coûts supplémentaires d'amortissement de la construction, d'entretien et de gardiennage seraient intégrés dans les charges de la résidence et on peut penser que les entreprises puissent rembourser aux télétravailleurs un forfait mensuel à hauteur de tout ou partie de l'excédent de charges, les employeurs faisant des économies de m² de bureaux, mais aussi de maintenance, de nettoyage ainsi que du remboursement partiel des frais de transports.

Le développement de ces solutions serait un progrès majeur pour les télétravailleurs qui pourraient beaucoup mieux aménager leur temps de travail, améliorer leur productivité, diminuer le stress et la perte de temps dans les transports et profiter davantage de leurs familles.

Enfin pour le secteur privé, les promoteurs immobiliers adapteront leurs projets de construction à ce qui deviendra très vite une exigence des futurs acquéreurs ou locataires.

Nos territoires régionaux pourraient bien profiter de l'arrivée de télétravailleurs jusqu'alors domicilié dans des métropoles surpeuplées où l'immobilier est devenu hors de prix. Ils doivent faire preuve d'agilité pour adapter leur offre de logements à ces évolutions du marché du travail.



Pascal Nicot